

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

Baccalauréat technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV)

Module :

S4 : Territoires et technologie

Domaine technologique : Services

Objectif général du module :

Analyser un processus spécifique au domaine des services en territoire rural

Le module S4 se déroule en classe de terminale dans la continuité du module S3.

Il a pour finalité d'analyser un processus du domaine des services en territoire rural. On entend par processus l'ensemble des étapes de la conception à la mise en œuvre d'une activité de services dans un territoire rural.

Cet enseignement se construit à partir de l'étude pluridisciplinaire et contextualisée de quelques cas concrets d'offres de services dans leur territoire, couvrant les trois secteurs : services à la personne, aux territoires, commerce.

Cette approche systémique, intégrant les dimensions sociales, culturelles, réglementaires, politiques, économiques et territoriales..., permet aux élèves :

- d'analyser, dans leur complexité les processus spécifiques au domaine des services,
- d'en identifier les acteurs et leur logique,
- d'en comprendre les enjeux et les modes de régulation,
- d'analyser les interactions entre processus de service et contexte. Le contexte prend une orientation territorialisée dans ce module. Les interactions peuvent aussi être analysées au sein même des processus de services.

Ce module vise à faire acquérir aux élèves une méthode permettant à la fois d'analyser des processus spécifiques au domaine des services et de mettre en évidence les déterminants des choix sociotechniques effectués par les acteurs.

L'analyse des choix socio-techniques se fait à un niveau structurel et stratégique, à la différence des choix techniques qui sont analysés dans le module S3 au niveau opérationnel.

L'atteinte de l'objectif général du module permet ainsi de rendre les élèves capables de conduire une réflexion critique sur les réponses apportées à un besoin collectif en fonction des différents éléments du contexte dans un territoire donné, en intégrant l'approche historique et prospective.

Il est important de montrer, en mobilisant une approche systémique, que ces choix sont le fruit de compromis.

Les élèves de baccalauréat technologique observent, étudient, analysent des processus dans les activités de services mais n'ont pas à concevoir des réponses techniques ou des projets.

Les 3ème et 4ème objectifs du module S4 sont mobilisés conjointement.

La valorisation de l'expérience acquise notamment au cours des stages collectifs et individuels est à privilégier dans le sens où elle permet de mutualiser les situations vécues qui concourent à l'alimentation d'une diversité de cas.

Cet enseignement vise à permettre à l'élève d'enrichir sa réflexion sur son projet personnel et professionnel à travers une meilleure connaissance des métiers dans les domaines des services en territoire rural et du commerce et à développer les capacités nécessaires à une poursuite d'études dans ces mêmes domaines.

Cet enseignement participe à la préparation des élèves à l'épreuve dite du « grand oral ».

Objectif 1- Situer la place et la régulation des activités dans le territoire

La notion d'activités se rapporte à celles correspondant aux différents domaines couverts par le baccalauréat technologique STAV.

Cet objectif est traité par l'enseignant de SESG-GE en année de terminale en lien avec les enseignants du domaine technologique et en prenant en compte l'horaire de SESG-GE affecté aux autres objectifs du module.

Il est évalué dans la première partie de l'épreuve terminale écrite.

Objectif 1.1- Situer la place des activités dans le territoire

Notions, objets d'étude : diversité des activités, insertion locale des activités, relations entre les acteurs, logiques des acteurs, développement local, fonctionnement des organisations, filière alimentaire, système alimentaire territorial, circuits courts

Recommandations :

L'objectif visé est de repérer, à partir de l'exemple du domaine technologique, les dynamiques de développement local en les situant dans un ensemble plus large (régional, national voire international).

Parmi les acteurs, une étude plus approfondie du fonctionnement des organisations (entreprises, associations, service public, en fonction du domaine) représentatives du domaine sera réalisée. L'exploitation agricole, par exemple, pour la production ; l'entreprise paysagère et/ou le service public dédié pour l'aménagement ; etc.).

Une approche pluridisciplinaire pourra être initiée sur ce thème par le professeur de SESG.

La place de la filière alimentaire dans le territoire sera étudiée en termes de filière alimentaire territorialisée et/ou de système alimentaire territorial.

<http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Systeme-alimentaire-territorial-durable>

Objectif 1.2- Identifier les activités, les acteurs des territoires et leurs relations

Notions, objets d'étude : la question de la ruralité, les inégalités territoriales, multifonctionnalité et diversité du rural, conflits d'usage, aménités et fonctions des espaces ruraux, attractivité des territoires, flux et caractéristiques de la population, place de l'agriculture, artificialisation des sols, rôle des nouvelles technologies, enclavement, désenclavement, mobilité, place des services publics, prise en compte de l'environnement, place des initiatives locales

Recommandations :

La finalité de ce sous-objectif est de caractériser les enjeux et les problématiques socio-économiques spécifiques aux territoires ruraux, il ne s'agit pas d'une simple approche descriptive.

Il est souhaitable de s'appuyer sur un territoire donné afin d'identifier les problématiques qui lui sont propres et de les interroger au regard des autres territoires pour faire émerger les similitudes et les spécificités.

La place de l'agriculture fera l'objet d'une étude particulière afin d'identifier ses différents rôles dans les territoires (économique, social, occupation et entretien de l'espace, etc.) ainsi que les attentes des autres acteurs des territoires à son égard notamment sur les produits et les pratiques agricoles. On identifiera les réponses de l'agriculture aux attentes sociétales (pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'animal, insertion locale par le biais de circuits de distribution directs ou courts, etc.).

La question de l'entretien et de la préservation de l'environnement comme cadre de vie et source de biodiversité fera aussi l'objet d'une étude particulière : les différentes attentes, les différents acteurs, les conflits d'usage, les pratiques mises en œuvre, etc.

La fonction d'usage récréatif des territoires sera aussi approfondie en identifiant sa nature et les différentes pratiques qui y sont liées ainsi que les conflits d'usage générés entre les pratiques et avec les activités issues des autres fonctions.

Les campagnes sont de retour, Alternatives Economiques, Les Dossiers n°16, décembre 2018

Ressources du réseau rural français (RRF) : <https://www.reseaurural.fr/>

<http://www.agrobiosciences.org/>

Sur l'agriculture biologique :

<http://www.fnab.org/>

<https://www.cetab.org/>

<http://www.abiodoc.com/>

Objectif 1.3- Prendre en compte l'intervention des pouvoirs publics

Notions, objets d'étude : la politique agricole et alimentaire, la politique d'aménagement du territoire, la politique de l'environnement, la politique sociale

Recommandations :

Cet objectif vise à identifier les mesures de politique publique (les outils de régulation mis en œuvre par les pouvoirs publics) prises spécifiquement vers les territoires ruraux ou les activités de ces territoires (par exemple l'indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN, destinée à l'agriculture des zones défavorisées dans le cadre de la politique agricole) et celles non spécifiques mais ayant un rôle important pour les territoires ruraux (par exemple l'élaboration d'un plan local d'urbanisme dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire). Dans la mesure du possible, le lien sera fait avec des aspects abordés dans le 1.2.

Si les différents niveaux de l'intervention seront identifiés (européen, national, local), ils ne feront pas l'objet d'une étude particulière.

On mettra en évidence, par des exemples précis, le rôle spécifique et croissant des collectivités territoriales.

Le traitement de chaque type de politique sera adapté aux domaines technologiques.

<https://www.vie-publique.fr/>

<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/>

<https://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/>

La politique agricole et alimentaire

On montrera que la politique agricole est une politique ancienne qui, à travers son impact sur l'agriculture, a contribué à l'évolution des territoires ruraux. On verra aussi qu'elle est constitutive de la construction européenne et que la politique agricole commune (PAC) occupe encore une place importante dans le budget européen, qu'elle a changé pour s'adapter à l'évolution des marchés et à la contrainte internationale, qu'elle a pris en compte dans ses évolutions récentes des dimensions nouvelles comme l'impact sur l'environnement, le bien être animal et la qualité des produits.

En partant de la répartition des mesures de la PAC en deux piliers, on identifiera les deux grands objectifs de la politique agricole : le soutien aux marchés et aux revenus agricoles, d'une part et le développement rural, d'autre part. On mettra en avant, pour le premier pilier, le lien des aides avec le respect de critères environnementaux et de bien-être animal (la conditionnalité).

Le rôle des principales aides du second pilier sera précisé : ICHN, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides pour l'agriculture biologique, aide à l'installation de jeunes agriculteurs notamment.

On étudiera le rôle et le contenu du programme régional de développement rural de la région d'insertion du territoire.

On montrera que la question de l'alimentation occupe une place de plus en plus importante dans les politiques publiques, ainsi la loi du 30 octobre 2018 vise les « relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire » mais aussi « une alimentation saine, durable et accessible à tous ». On pourra aussi faire référence à la loi « relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire » du 11 février 2016.

<https://chambres-agriculture.fr/>

<https://www.supagro.fr/capeye/>

<https://agriculture.gouv.fr>

Les circuits courts alimentaires à l'heure du numérique : quels enjeux ? :

<https://www6.inra.fr/ciag/content/download/6443/47710/file/Vol67-5-Chiffolleau%20et%20al.pdf>

Et si on mangeait local ? Patrick Philipo, Yuna Chiffolleau, Frédéric Wallet, Editions Quae 2017

La construction sociale de la démocratie alimentaire : quels enjeux pour la recherche ? : http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/2017_2d_chiffolleau_paturel.pdf

<http://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/transition-alimentaire-quelles-repercussions-pour-les-filieres-agricoles-et-agroalimentaires#.XIJLoShKjyQ>

<https://www.inao.gouv.fr/>

<https://www.sfer.asso.fr/>

La politique de l'environnement

On précisera les grands objectifs de la politique de l'environnement (lutte contre la pollution, préservation des ressources naturelles, sauvegarde des espaces naturels menacés, protection de la faune et de la flore, maintien de la biodiversité) en montrant que son développement dans le courant de la deuxième partie du 20ème siècle est liée aux impacts négatifs (externalités négatives) de la croissance économique et à l'émergence d'une opinion publique de plus en plus sensible aux questions environnementales. Cette évolution trouve sa traduction dans la Charte de l'environnement de 2004 qui fait partie, depuis 2005, du bloc de constitutionnalité.

Les principes du droit ou de la politique de l'environnement seront identifiés : les principes de participation, pollueur-payeur, de prévention, de précaution.

Le lien avec le territoire en faisant notamment référence à des exemples précis est souhaitable.

Seront vus pour préciser leurs finalités, sans chercher l'exhaustivité et entrer dans le détail des mesures :

- les espaces protégés (parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope, réserves naturelles, etc.) ;
- la trame verte et bleue ;
- l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ;
- le réseau Natura 2000.

Les parcs naturels régionaux pourront faire l'objet d'une étude particulière dans la mesure où ils ont une visée plus large que la seule protection de l'environnement : « les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public » article L. 333-1 du Code de l'environnement.

Autres points d'études possibles : l'accès à la nature et les itinéraires de randonnées ; la chasse ; les installations classées ; la prévention des risques naturels ; la protection du cadre de vie.

<http://www.conservation-nature.fr/index.php>

<https://inpn.mnhn.fr/programme/espaces-protoges/protections-reglementaires>

Code de l'environnement en ligne : <http://codes.droit.org/CodV3/environnement.pdf>

<https://www.actu-environnement.com/>

La politique d'aménagement du territoire

On abordera les mesures visant spécifiquement les territoires ruraux : contrat de ruralité, zone de revitalisation rurale, réseau rural français, programmes LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Les rôles du schéma de cohérence territoriale (SCOT), du plan local d'urbanisme (PLU) seront étudiés à partir d'exemples concrets et locaux.

La question de la propriété foncière sera abordée au regard de la politique de l'aménagement (acquisition foncière, réserve foncière, expropriation pour cause d'utilité publique).

La place particulière des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) sera vue en lien avec la politique agricole.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/planification-territoriale>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/documents-durbanisme-et-regles-generales-durbanisme>

<https://www.ademe.fr/> & <https://www.mtaterre.fr/>

<https://www.fne.asso.fr/>

<https://www.unenvironnement.org/fr>

Les mesures de la politique sociale déconcentrée

A partir d'exemples concrets et en s'appuyant sur les ressources locales, on identifiera les compétences particulières, en matière d'action sociale et de solidarité des territoires, des collectivités territoriales, par exemple la gestion du revenu de solidarité active (RSA) pour le département, l'aide au maintien des professionnels de santé pour les régions.

Objectif 2- Identifier dans un territoire les interactions entre processus et contexte

Il s'agit ici d'identifier les éléments du contexte impactant la mise en œuvre des processus d'activités de services s'inscrivant dans un territoire (existant, délimité).

A partir de l'étude en profondeur de plusieurs activités de services dans leur territoire respectif, on met en évidence les interactions entre processus, contexte, caractéristiques du territoire, finalités et enjeux.

Objectif 2.1- Repérer et caractériser un processus dans son contexte

On entend par « processus » la mise en œuvre logique et ordonnée d'un ensemble d'opérations techniques relatif à un service de la définition des besoins à la conception de la réponse apportée.

Définir le(s) besoin(s) auquel(auxquels) répond le service

Identifier les étapes de la mise en œuvre de l'activité de service

Repérer les éléments clés du contexte au regard du processus.

Objectif 2.2- Etudier les interactions entre processus, territoire et contexte

Le territoire « est un espace doté de propriétés naturelles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (dimension matérielle). Il est également caractérisé par son histoire et son patrimoine ainsi que par les représentations et les perceptions des groupes sociaux (dimension idéale). Enfin, le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation de ses acteurs sociaux, politiques et institutionnels (dimension organisationnelle). Il est le lieu de dynamiques de développement territorial, au sens de la capacité des acteurs à maîtriser les processus qui les concernent ».¹

¹ Laurence Amblard et al., « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche », *Géographie, économie, société* 2018/2 (Vol. 20), p. 227-246.

Mettre en relation les éléments de contexte repérés comme significatifs avec l'évolution de la mise en œuvre de l'activité de services dans un territoire (facteurs déclenchants, atouts/contraintes, forces/faiblesses, freins/leviers, menaces/opportunités...).

On peut par exemple montrer comment, en territoire montagnard, les éléments de géographie physique exercent une influence sur le processus de services de soins à domicile ; ou, pour un commerce situé en zone touristique, montrer l'impact de la saisonnalité de l'activité sur le territoire.

Mots clés :

Réponse à un (des) besoin(s), public(s) visé(e), offre, processus, territoire, contexte, interactions, dynamique territoriale.

Modalité pédagogique :

Il peut être judicieux, à partir des stages collectifs et individuels, d'étudier des activités répondant à un même besoin dans différents territoires afin d'en dégager les interactions significatives (facteurs favorisant ou limitants).

Les différents cas étudiés peuvent être capitalisés sous forme de portfolio individuel ou collectif en vue d'une remobilisation pour l'épreuve terminale du S4 et pour l'oral terminal.

Objectif 3- Mettre en évidence les logiques et les déterminants de choix socio-techniques

Il s'agit ici, par une approche de la complexité, d'intégrer l'ensemble des éléments liés aux logiques et déterminants des choix socio-techniques et d'amener l'élève à apprécier la mise en œuvre globale d'activités de services, tout en étant capable de proposer des solutions alternatives.

Il n'est pas demandé aux apprenants de connaître les déterminants et les logiques de chaque activité de service mais d'être capable d'appréhender une méthode permettant de les identifier quelque soit le type d'activités.

Objectif 3.1- Repérer les choix opérés par les acteurs dans le cadre des processus étudiés

Identifier les acteurs.

Repérer les choix sociotechniques effectués lors de la conception de l'activité, dans son organisation et au cours de son évolution.

Objectif 3.2- Repérer les déterminants des choix

Les déterminants des choix socio-techniques sont les éléments orientant les choix et dont le/les décideur(s) se saisit(issent) et/ou avec lequel il(s) compose(ent). Ils ne sont pas en eux-mêmes positifs ou négatifs, mais à analyser au regard de l'activité de services et de son contexte.

Ex : éléments externes ou internes à la structure (entreprise, association, organisation, coopérative...) liés : au contexte environnemental, réglementaire, social, culturel, économique, commercial,...

- à des valeurs, des choix de vie,
- à des choix stratégiques (enjeux dans la durée des choix stratégiques réalisés antérieurement)
- à des caractéristiques techniques
- à des attentes sociétales
- à des événements inattendus
- ...

On amène les apprenants à identifier et hiérarchiser les déterminants des choix sociotechniques.

Objectif 3.3- Mettre en évidence les logiques conduites par les acteurs dans le cadre de leurs choix

On entend par logique le mode de raisonnement du(des) décideur(s) sous-tendu par des valeurs et une ou des finalités. La logique se traduit par des choix stratégiques quant à l'offre proposée, la cible visée, le choix de l'organisation (entreprise, association, structure publique...) : vente en circuit long/court, entrepreneuriat selon une démarche individuelle/participative, gratuité ou non d'un service, aménagement du territoire au profit des résidents/des touristes... Les concepts de cible et de positionnement sont mobilisés.

On amène l'élève à caractériser les logiques et à identifier des logiques potentiellement contradictoires entre (et au sein des) acteurs de l'offre et entre (et au sein) des acteurs de la demande d'activité de services.

De ces choix stratégiques, découlent, sur un plan opérationnel, des choix techniques, abordés en S3.

Les choix socio-techniques intègrent les évolutions sociales et sociétales.

Les déterminants des choix socio-techniques sont les éléments orientant les choix et dont le/les décideur(s) se saisit(issent) et/ou avec lequel il(s) compose(ent). Ils ne sont pas en eux-mêmes positifs ou négatifs, mais à analyser au regard de l'activité de services et de son contexte.

On amène les apprenants à identifier et hiérarchiser les déterminants des choix socio-techniques. A ce stade, des solutions alternatives peuvent être étudiées.

Mots clés :

Analyse systémique, approche par la complexité, interactions, acteurs, déterminants, choix socio-techniques, logique, cible, positionnement, marketing stratégique, marketing territorial.

Modalité pédagogique :

Il est recommandé d'approfondir un nombre restreint d'études sur un territoire délimité et accessible par les apprenants afin d'avoir la possibilité de réaliser des enquêtes et/ou investigations auprès des acteurs et d'appréhender le territoire dans toutes les dimensions en interaction avec le processus étudié.

Le stage "étude d'une activité dans un territoire" peut servir de modèle d'approche sur lequel les apprenants pourront s'appuyer pour réaliser des travaux individuels ou de groupes.

Activités pluridisciplinaires

Les horaires alloués à la pluridisciplinarité peuvent être répartis par les équipes entre les thématiques suivantes. L'ordre suggéré des deux thématiques vise une progressivité dans le rapport à la complexité.

Thèmes	Modules associés
Choix technique, contexte, décision : Il s'agit d'amener les élèves à identifier un choix dans une activité donnée, à le resituer dans un moment et un contexte et à repérer des solutions alternatives.	S3
Activité ou processus techniques et enjeux sociétaux : Il s'agit d'amener les élèves à mettre en évidence comment les processus techniques soulèvent des questions sociétales et/ou environnementales, et inversement, comment des questions sociétales et/ou environnementales conduisent à des remises en cause, voire à des évolutions des processus techniques.	S4 S1 S2